



Lyon, jeudi 15 juillet 2021

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2021/04078

Pris en application :

Décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012

Crue (Mise en place d'un alternat dans la traversée de Lyon)**CRUE DE LA SAONE****La mise en place d'un alternat (dans la traversée de Lyon)
(tous les usagers - dans les deux sens)**

- à partir du 15/07/2021 à 11:30

o Saône

entre les pk 2.370 (aval viaduc SNCF PERRACHE) et pk 7.100 (amont PONT SCHUMAN) - Toute la largeur de la voie

**Respect de la signalisation en place (Feux de signalisation)
(tous les usagers - dans les deux sens)**

- à partir du 15/07/2021 à 11:30

o Saône

entre les pk 2.370 (aval viaduc SNCF PERRACHE) et pk 7.100 (amont PONT SCHUMAN) - Toute la largeur de la voie

Une interdiction de stationner (tous les usagers - dans les deux sens)

- à partir du 15/07/2021 à 11:00

o Saône

entre les pk 2.370 (aval viaduc SNCF PERRACHE) et pk 7.100 (amont PONT SCHUMAN)

Extrême vigilance (tous les usagers - dans les deux sens)

- à partir du 15/07/2021 à 11:00

o Saône

entre les pk 2.370 (aval viaduc SNCF PERRACHE) et pk 7.100 (amont PONT SCHUMAN)

Commentaire :

Les navigants sont informés de la mise en place de l'alternat fluvial dans la traversée de Lyon.

Par conséquent, il est demandé d'adapter la vitesse pour limiter les remous, d'observer une extrême prudence lors du franchissement de la ville et de respecter les horaires de passages indiqués sur les panneaux situés à l'amont et à l'aval de la zone d'alternat

Service(s) à contacter :

Service Fluvial Lyonnais (SFL), 4, rue Jonas Salk, 69007 LYON
Tél : 04 78 69 60 70

Date limite d'affichage :

Prochain avis.

Par délégation

Signé

Thierry SADONNET